

PLAN VÉLO

2016-2020

OBJECTIFS

- **Augmentation et sécurisation** des déplacements à vélo.
- **Tourisme et attractivité** du territoire

ENJEUX

- **Transition énergétique** et climat
- **Qualité** de l'air
- **Santé** publique
- **Economique et social**



9 AXES STRATÉGIQUES – 52 ACTIONS

- **Étendre, améliorer et sécuriser** le réseau cyclable (14 actions)
- **Favoriser** le stationnement des vélos (6 actions)
- **Encourager** l'emploi de vélos à assistance électrique (2 actions)
- **Mettre en place** des services autour du vélo (7 actions)
- **Favoriser** les déplacements à vélo des agents de la ville (5 actions)
- **Former, informer, sensibiliser, animer** (8 actions)
- **Inciter** les entreprises à favoriser la mobilité douce de leur personnel (1 action)
- **Développer et promouvoir** le tourisme à vélo (7 actions)
- **Agir en cohérence** avec nos partenaires (2 actions)

LA PLACE DU VÉLO SUR LA VOIE PUBLIQUE

LA CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE



→ **Circulation des véhicules motorisés :**
sur la voie centrale bidirectionnelle.

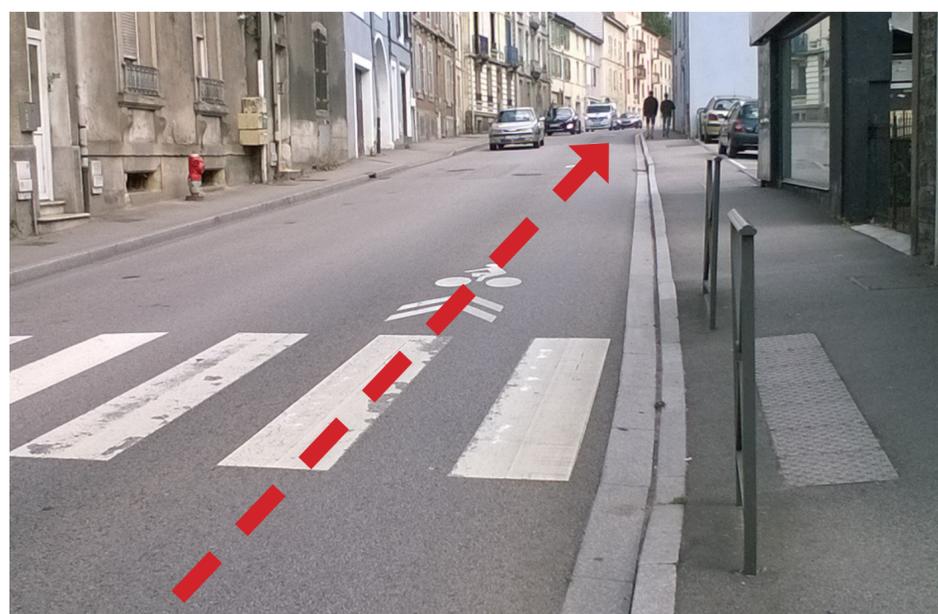
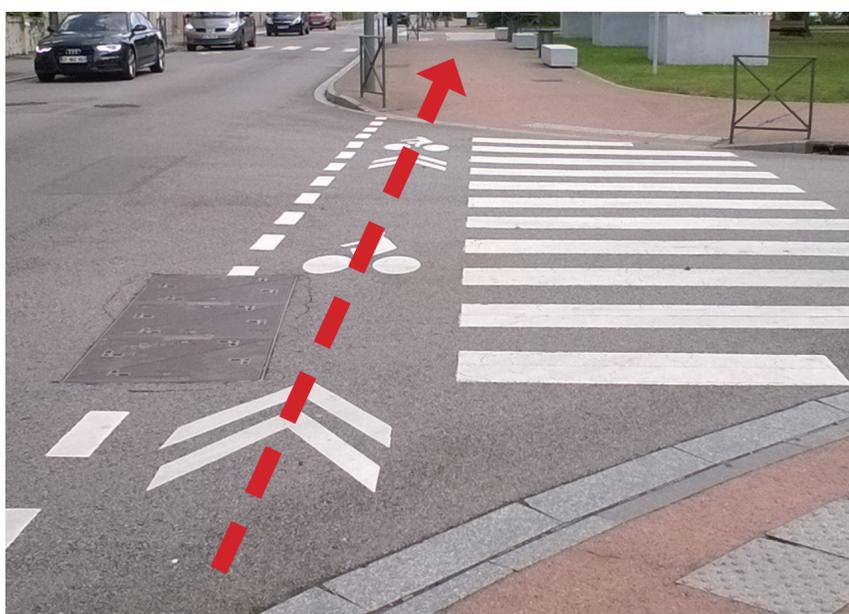
→ **Positionnement des cyclistes :**
entre la ligne pointillée et le bord de la route.

→ Les véhicules motorisés sont autorisés à franchir la ligne pointillée pour se croiser, s'arrêter et stationner.

LA TRAJECTOIRE DU CYCLISTE SUR LA CHAUSSÉE



Ce marquage indique clairement la place des cyclistes sur la chaussée.
Il matérialise ainsi la trajectoire conseillée.



LES PISTES ET VOIES CYCLABLES



LES TROTTOIRS PARTAGÉS



Tous les cyclistes ont le droit de circuler sur ces trottoirs partagés avec les piétons.

Sur les autres trottoirs, seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à y circuler.



LE CÉDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTE



Les cyclistes peuvent aller tout droit ou tourner à droite alors que le feu est rouge. Ils doivent néanmoins respecter les priorités (*envers les piétions notamment*).

LE SAS CYCLISTE



Zone réservée uniquement aux cyclistes, devant les feux tricolores.

STATIONNEMENT DES VÉLOS



Équipements spécifiques

APPLICATION «ÉPINAL PLAN-VÉLO»

Avec l'application « Épinal Plan Vélo »,
sur www.epinal.fr, retrouvez toutes les informations
sur les aménagements dédiés aux cyclistes :



- Pistes et voies cyclables,
- Voies à 50 km/h marquées avec les trajectoires vélos,
- Zones 30 (espaces partagés),
- Parkings à vélos